



## DEMANTELEMENT DES SERVICES DU MINISTERE DU TRAVAIL

=

### TRAVAILLEURS ET DEMANDEURS D'EMPLOI EN DANGER

## Il y a urgence pour défendre un service public de proximité pour tous les salarié.e.s !

Les services déconcentrés du Ministère du Travail et de l'Emploi (et d'autres administrations) assurent des missions essentielles à destination des salarié.e.s et demandeur.euses d'emploi. Déjà touchés

par une diminution d'effectifs de 20% entre 2009 et 2017, deux projets de circulaire prévoient le démantèlement de ces services et la disparition des unités départementales.

### La fin des unités départementales et des DIRECCTE, cela signifie :

- **Des suppressions massives de postes au détriment des salariés !** des postes à l'inspection du travail vont encore être supprimés cette année : il reste Moins de 2000 agents de contrôle pour toute la France. L'objectif du gouvernement est d'arriver à un ratio d'1 agent pour 10000 salarié.e.s soit 2 millions de salariés exclus d'un recours auprès de l'inspection du travail !
- **La perte pure et simple de certaines missions**, telles que la Main d'œuvre étrangère (qui autorise le travail des salariés étrangers par exemple) qui sera rattachée à la préfecture...
- **Des services dédiés à la politique de l'emploi en difficulté** alors que les besoins et les sollicitations sont considérables, que ce soit pour l'insertion des publics en difficulté ou la gestion des mesures d'accès à l'emploi. Ils sont menacés par l'annonce d'une nouvelle vague de décentralisation qui augure une inégalité de traitement entre les territoires.
- **Un service gratuit de renseignement du public en droit du travail** perdu au sein d'une nouvelle direction interministérielle aux contours et moyens flous.
- **Des services supports**, qui viennent en soutien de tous ces métiers, transférés aux préfectures dans un objectif de diminution d'effectifs

*Il n'y a pas de magie... avec moins d'agents, c'est forcément moins de service public moins de contrôle de la réglementation du travail, des salariés moins protégés, moins de renseignements au public, moins d'aide à l'accès à l'emploi pour les publics les plus en difficultés. Ce sont aussi les conditions de travail qui se dégradent, parfois de façon dramatique puisque les suicides et tentatives de suicides se multiplient au sein de ces services.*

**Usagers de ces services**, vous pouvez nous soutenir en pesant sur les décisions qui engagent notre avenir commun. Vous devez réagir vite car demain il sera trop tard. Exigeons le retrait de ces projets destructeurs et le maintien des UD et des DIRECCTE du Ministère du Travail

**SIGNEZ LA PETITION DE SOUTIEN** → <http://chng.it/jQrJFfcjBf>

### Inspection du travail veille au respect

- Durée du travail, repos, congés payés...
- Paiement des heures supplémentaires,
- Conditions de travail des salariés
- Règles d'hygiène et de sécurité au travail (machines aux normes, protections contre les chutes de hauteur...

### Services de l'emploi

- Suivi des missions locales et des mesures jeunes...
- Financement mesures de GEPC, instruction dossiers FSE
- Aide aux entreprises en difficultés via l'activité partielle
- Gestion de l'insertion des publics en difficulté

## **Que font les services du ministère du travail ?**

### La formation professionnelle :

- -veille à la réalisation des actions de formation en contrôlant les employeurs et les organismes de formation
- vérifie auprès des organismes collecteurs l'utilisation des fonds de la formation professionnelle
- instruit les déclarations des nouveaux organismes de formation

### Les services renseignement :

- Vous accueillent et vous renseignent en droit du travail, (contrat de travail, convention collective...)
- Vous conseillent sur la démarche à suivre en cas de litige
- Est en lien avec l'agent de contrôle de votre entreprise...